

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-781712

par
Ploum's

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03107

Société : DAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : AHINDAK ABDELLAH

Date de naissance : 09-07-53

Adresse : AGADIR

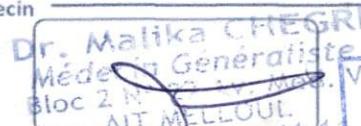
Tél. : 06 57 34 84 40

Total des frais engagés : 309.05

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17 AVR. 2022

Nom et prénom du malade : BOU ILBIN Housseine

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : cedopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR

Le : 17/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-781712

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 03107
Nom de l'adhérent(e) : AHINDAK
Total des frais engagés : 309.05
Date de dépôt : Postale

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 AVR 2022	C		150.000 Dhs	INF : 05/01/191922 Dr. Maitika CHECHI Médecin Généraliste BLOC 2 N° 2019 Med. V AIT MELLUL 05 98 24 41 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Médecine Générale
 Médecine du travail
 Echographie
 Electrocardiogramme
 Diplômes-en Cupping thérapie
 Diplômé de la Faculté de Médecine et
 de Pharmacie de Marrakech
 Ex. Médecin interne au CHU CHARLES-
 NICOLLE (France) et CHP
 Hassan II à Agadir



أطباء العام
 طب الشغل
 الفحص بالصدى
 التخطيط الكهربائي للقلب
 الحجامة الطبية
 خريجة كلية الطب والصيدلة بمراكش
 طبيبة داخلية سابقة بمستشفى شلول نيكول
 بفرنسا ومستشفى الحسن الثاني بأكادير

Ait Melloul, le : 17 AVR. 2023

Nom :

BOUKBIN Hanane

①

79,50

carboxac.



②

80,00

zamzam 200.



③

16,00

laminique 100 ml

16,00

Dr. Malika CHEGRI
 Médecin Généraliste
 Bloc 2 N° 27 Avenue Med. V
 AIT MELLoul
 Tél. : 05.28.24.41.11

159,50

Pharmacie IFOULKI
 Dr FILALI HRIR Asmaa
 Lot. 7 Barmat 1 Lotiss. Ifoulik
 Ait Melloul - Tél: 05.28.24.53.79
 INPE: 042080317

شارع محمد الخامس - الرقم 27 الطابق الاول (قرب مدخل أساس، أمام مدخل القنطرة القديمة) - ايت ملول

Avenue Mohammed V, 1^{er} étage n°27 Bloc 2 - Ait Melloul

Tél : 05.28.24.41.11/06.07.74.66.20

LOT: 220528
PER: 07/2025
PPC: 79,50 DH

Carboxane
Boîte de 30 comprimés

80,00

ORDONNANCE

AIT MELLAL Le 17/04/2023

Nom :

Age :

BOUKBIR HANANE

facture :

150.

Dr. MAliket CHEGRI
Médecin généraliste
DHC 21-27 v Med. V
AIT MELLAL
Tél: 05 28 24 41 11

Date de prochaine visite: